

Dossier de présentation Année scolaire 2025-2026



Index

Lettre de la direction	page 3
Contacts et coordonnées	page 4
Vision de l'école	pages 5 à 7
Admission	page 8
Horaires	pages 8 et 9
Absences, congés spéciaux	pages 9 et 10
Devoirs accompagnés et parascolaire	Page 10
Calendrier scolaire / jours de congé	page 11
Rencontres parents et collaboration parentale	page 12
Information santé	page 13
Aumônerie	page 14
Internet / portables	page 14
Règlement	pages 15 à 18
Tarifs et autres frais	pages 19 à 24
Marche à suivre pour une inscription	page 25



Chers parents,

Une année nouvelle s'ouvre devant nous avec ses questionnements, ses inconnues, ses espérances. En tant que parents, se pose la question du choix de l'établissement scolaire, pour votre / vos enfant/s.

L'École Chrétienne Timothée a, depuis plus de vingt ans, une ambition et une espérance élevée pour la génération qui vient :

- Lui transmettre des compétences académiques solides, des connaissances essentielles théoriques mais aussi pratiques.
- Lui permettre de grandir dans sa foi et également de développer un caractère formé à l'image de Christ. La Bible dit ceci : « Le fruit de l'Esprit est : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur, maîtrise de soi. » Puissent ces qualités se développer en nous et en nos élèves.

Nous nous réjouissons d'accueillir de nouvelles familles qui ont à cœur cette transmission de connaissances et de valeurs. Quelle différence cela fera dans notre société!

Puissiez-vous être des nôtres dans ce processus de formation.

Meilleures pensées,

Anne Joly Directrice



Année 2025-2026

<u>Les locaux</u>	Horaires du secrétariat
École Chrétienne Timothée	Mardi et vendredi
Ch. François-Lehmann 18A	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
1218 Grand-Saconnex / Genève	ou répondeur
<u>Tél. +41 22 300 28 49</u>	Web: www.ecoletim.ch
	e-mail : info@ecoletim.ch

Organigramme fonctionnel nominatif

Prénom	Secteur	E-mail
Anne Joly	Direction générale et comité scolaire	ajoly@ecoletim.ch
Jennifer Ibbotson	Comité scolaire	jibbotson@ecoletim.ch
Myriam Joly	Comité scolaire Référente du CO	mjoly@ecoletim.ch
Laura Szepesi	Comité scolaire	lszepesi@ecoletim.ch
Catherine Lutziger	Secrétariat	info@ecoletim.ch
Samuel Fernandes	Comptabilité	sfernandes@ecoletim.ch
Laurent Joly	Aumônerie	ljoly@ecoletim.ch



« Une école engagée pour des destinées d'exception »

Nos valeurs

- Foi vivante
- Passion pour l'élève
- Excellence

Vision et mission de l'école

Les objectifs de l'établissement

La vision de l'éducation de l'École Chrétienne Timothée est fondée sur la Bible, dans laquelle elle puise ses orientations, sa logique, sa cohérence et ses valeurs.

Nous sommes aussi reconnaissants du bel héritage transmis par la Réforme dans le domaine de l'éducation chrétienne.

Nous considérons comme primordiales :

- le développement intellectuel, scolaire et sociale de l'élève
- sa croissance spirituelle.

1. Formation de l'identité

Pour cela, l'ECT cherche à :

- participer à l'épanouissement physique, psychologique et spirituel de l'élève
- mettre en valeur les qualités propres à l'enfant (foi, humilité, spontanéité, curiosité...)
- reconnaître ses dons
- aider chaque enfant à se connaître et à s'apprécier
- transmettre le caractère de Christ

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- partage, prière avec l'enseignant, étude de la Bible, développement de l'écoute
- enseignement couvrant les domaines physique, intellectuel, artistique, manuel



- pédagogie de l'encouragement
- travail d'équipe des enseignants
- collaboration avec les parents

2. Formation intellectuelle

Pour cela, l'ECT cherche à :

- transmettre de solides connaissances académiques (savoir/ savoir-faire)
- amener chaque élève à développer au maximum son potentiel intellectuel
- rechercher la connaissance de Dieu à travers diverses activités
- préparer les élèves à une bonne intégration dans la société
- s'intégrer au paysage de la Genève internationale

Dans ce but, nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- suivi du programme officiel (Plan d'études romand, https://portail.ciip.ch/per)
- cours d'anglais dès la 1P et cours d'une autre matière donné en anglais dès la 3P (arts visuels, travaux manuels, physique ...)
- anglais en immersion dès le Préscolaire (PS) et durant toute la scolarité
- stages en entreprises pour les élèves de 9, 10 et 11ème
- préparation des élèves aux examens (épreuves cantonales, EVAFA, entrée au postobligatoire)
- développement de l'esprit critique
- acquisition de méthodes de travail (organisation personnelle, ...)
- pédagogie adaptée aux besoins (individualisation, soutien, approfondissement, ...)

3. Formation relationnelle et sociale

Pour cela, l'ECT cherche à :

- développer la relation avec Dieu, le respect de soi-même, de l'autorité, des autres, de la création
- encourager l'esprit de service et de responsabilité
- développer le sens de <u>l'appartenance à un groupe</u> (famille, classe, école, église, commune, pays).



Dans ce but nous mettons en œuvre les moyens suivants :

- règlement fondé sur le respect et l'amour du prochain
- culte une fois par semaine et moments bibliques en classe
- sorties de classe, camps
- apprentissage de la solidarité et du partage
- horaire continu (repas pris en commun)

Cette vision s'inspire des réflexions menées au sein des écoles Instruire.ch (Association des Écoles Chrétiennes de Suisse Romande), AESPEF (Association des Établissements Scolaires Protestants Évangéliques Francophones), et ACSI (Association of Christian Schools International).



Admission

1. Âge d'admission

A. Au préscolaire (PS)

Tout enfant de 3 ans révolus au 31 août (mois de la rentrée scolaire).

B. À l'école primaire

Tout enfant de 4 ans révolus au 31 août précédant la rentrée scolaire doit être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé.

Des dérogations peuvent être considérées sur demande. Les parents sont alors rendus attentifs au fait que, si durant le cursus scolaire de l'enfant, ils décident de le mettre à l'école publique, celle-ci le placera en principe dans l'année scolaire et le type de classe qui correspondent à son âge.

Une décharge devra être signée, attestant la prise de connaissance des conditions pour une admission éventuelle dans une école publique.

C. Au Cycle d'Orientation (CO)

L'ECT prend en priorité les élèves jusqu'à la 10ème. La scolarisation d'un élève en 11ème reste une exception.

Horaires

L'école est ouverte dès 8h00 (supervision par un enseignant dans les couloirs).

Merci de respecter les horaires d'arrivée et de départ tout au long de l'année. L'enseignant est libre de partir 5 minutes après le cours sauf appel d'urgence de la part des parents.

Les parents peuvent accompagner les enfants du préscolaire, de la 1 P et 2 P jusqu'à leur salle de classe. Pour les élèves plus âgés, les parents restent à l'extérieur, sauf en cas de rendez-vous avec le corps enseignant.



Préscolaire

Accueil jusqu'à 9h00.

2 journées par semaine (mardi et vendredi).

1 à 4 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 15h30.

Pour les 1 P et 2 P, accueil jusqu'à 9h.

Pour les 1 P, possibilité d'un 1/2 temps ou d'un 3/4 temps.

5 à 8 P

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h15** à 12h00 et de 13h00 à **16h00**. Pas d'école le mercredi matin.

Les frères et sœurs plus jeunes peuvent être accueillis aux activités parascolaires de 15h30 à 16h00, cf page suivante.

Cycle d'Orientation

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 12h05 et de 13h05 à 15h30 ou 16h20, selon les jours.

Mercredi matin de 8h25 à 12h05.

Pause de midi

Tous les élèves sont pris en charge durant la pause de midi, avec la collaboration de personnes qualifiées.

Retards

L'enfant arrivant en retard perturbe la classe lorsqu'elle a déjà commencé et perd des moments précieux. Il convient donc de s'en excuser auprès de l'enseignant et d'en expliquer brièvement la raison. Des retards répétés pourront faire l'objet d'une retenue.



Absences

En cas d'absence, même très courte, il est impératif de fournir à l'enseignant un <u>justificatif</u> <u>écrit</u> portant les nom et prénom de l'enfant, la date et le motif de l'absence. Au-delà de 3 jours, un certificat médical doit être fourni.

Demande de congés spéciaux

Il est demandé aux parents de prendre leurs vacances durant les semaines de vacances officielles.

Les demandes de congés spéciaux se font alors <u>par écrit</u> au minimum trois semaines à l'avance, pour un congé qui ne pourra pas être de plus d'une semaine. L'élève sera appelé à rattraper à la maison le retard pris sur le programme. Durant les dates des épreuves communes cantonales et des EVACOM / EVAFA, aucun congé ne pourra être octroyé.

Il est recommandé d'attendre la réponse de l'école avant de prendre des dispositions.

Devoirs accompagnés - Parascolaire

Nous proposons des activités parascolaires pour les 1 P à 6 P, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Des devoirs accompagnés pour les 5 P à 8 P et les élèves du CO sont également organisés les lundis et jeudis, voire plus si demande conséquente.

Ces services sont payants, à raison de CHF 8.- par jour de 15h30 à 17h00 pour le parascolaire et de CHF 10.- par jour pour les devoirs accompagnés.

Pour les petits qui doivent attendre un grand frère ou une grande sœur jusqu'à la fin de leur cours, un forfait mensuel de CHF 30.- par enfant est demandé.



Calendrier scolaire / jours de congé

Réunion de pré-rentrée parents / enseignants

Vendredi 15 août 2025 à 19h30

Rentrée scolaire

Lundi 18 août 2025

Jeûne genevois

Jeudi 11 septembre et vendredi 12 septembre 2025

Vacances d'automne

Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025

Vacances de Noël et Nouvel An

Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Vacances de février

Du lundi 23 février au vendredi 27 février 2026

Vacances de Pâques

Du vendredi 3 avril au vendredi 17 avril 2026

Pont de l'Ascension

Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026

Pentecôte

Lundi 25 mai 2026

Vacances d'été

Dès le lundi 29 juin au vendredi 14 août 2026

Rentrée scolaire 2026

Lundi 17 août 2026



Rencontres parents / enseignants

Environ trois réunions de parents sont fixées par année à partir d'octobre, en général le lundi soir. Ces rencontres sont essentielles car elles constituent une occasion majeure de transmission de la vision de l'éducation chrétienne et des modalités de collaboration entre l'école et les familles. C'est pourquoi la présence d'au moins un des parents y est indispensable. Ces rencontres peuvent, selon le thème abordé, être ouvertes à un public plus large.

D'autre part, deux entretiens parents – enseignant(s) sont prévus : le premier avant Noël et le second au milieu de l'année scolaire.

Il est également possible de demander un rendez-vous à l'enseignant ou à la direction quand vous le jugez nécessaire.

Collaboration parentale

Le principe de fonctionnement de l'École Chrétienne Timothée est un système dit <u>collaboratif</u>, c'est-à-dire qu'il repose sur l'implication des familles et leur engagement à collaborer avec l'école.

Ceci a un double but :

- 1) Permettre aux familles une participation active à la vie de l'école.
- 2) Offrir une école avec un bon niveau de services et des écolages plus abordables.

Pour cette raison, il est demandé que chaque famille s'investisse bénévolement au minimum <u>une heure par semaine</u> dans une tâche pratique d'intérêt général proposée par le comité scolaire. A défaut, la famille s'acquittera de la somme de CHF 80.-/mois (à préciser dans ce cas sur le bulletin de versement : « contribution parentale »).



Informations Santé – Maladies - Accidents

L'école accueille des enfants en bonne santé, aptes à participer à la vie de la classe et aux activités proposées.

Un enfant peut donc être refusé s'il présente des symptômes de maladie ou s'il est fébrile.

Si un médicament doit être donné pendant le temps de l'école, les parents doivent inscrire le nom de l'enfant sur la boîte et en expliquer l'utilisation à l'enseignant ou à la référente du CO.

Toute maladie infantile ou contagieuse contractée par l'enfant doit être signalée. En matière de maladies contagieuses transmissibles et nécessitant une éviction temporaire, l'école se base sur le document du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse.

Si la santé d'un enfant se dégrade à l'école, les parents seront appelés à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Au retour de l'enfant, après une absence de plus de 3 jours, les parents remettront un certificat médical.

<u>Pour les accidents bénins</u>, l'école a une pharmacie scolaire avec des médicaments de base qui ne sont donnés qu'en cas de nécessité par le corps enseignant.

<u>En cas d'urgence</u>, en parallèle à l'appel aux parents, l'équipe éducative prend toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant, suivant les directives données par le médecin référent de l'école. <u>Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents</u>.

Pour les enfants domiciliés en France, nous vous encourageons à vous renseigner auprès de votre assurance pour la couverture d'une hospitalisation éventuelle en Suisse ou de la prise en charge des frais tels que ambulance, SOS médecins, etc.

Un formulaire de décharge médicale est à compléter et signer dans le dossier d'inscription, pages 9 et 10 (primaire et secondaire), page 6 (préscolaire).



Aumônerie

L'École Chrétienne Timothée fait partie de la mouvance protestante évangélique. Elle inclut dans son programme diverses activités encourageant la foi en Dieu.

Il se peut que durant l'année, l'équipe enseignante décèle chez un enfant un point particulier qui nécessite la prière. Dans un souci de collaboration avec les églises, les parents seront alors encouragés à prendre rendez-vous avec le responsable de l'église à laquelle ils sont rattachés.

Toutefois, un aumônier se tient à disposition des enfants à l'école pour discuter et prier avec eux s'ils le désirent, le lundi matin.

Internet / portables

Les élèves n'ont pas accès à Internet sur les ordinateurs de l'école sans la présence d'un professeur. Un logiciel contraignant de type "contrôle parental" est installé sur nos appareils.

Les élèves venant à l'école avec leur portable doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet à leur arrivée et le reprendre en fin de journée.



Règlement

A. Généralités

- Une tenue vestimentaire adéquate est demandée. Le port d'un jogging ou d'un survêtement est autorisé pour les cours de gymnastique uniquement. Celui d'une casquette ou d'une capuche est permis durant les récréations uniquement.
- Tout appareil électronique est interdit dans l'école (téléphone portable, smartphone, jeux électroniques), sous peine d'être confisqué.
- L'école décline toute responsabilité dans le cas où des objets de valeur seraient échangés, perdus ou cassés par les élèves.

B. Règlement pour la classe

1. La discipline en classe :

- Je suis attentif : je ne bavarde pas, je ne dérange pas mon voisin.
- Je lève la main pour parler.
- Je me tiens bien sur ma chaise.
- Je range mon pupitre, je ramasse les papiers.
- Je ne mange pas de bonbons ni de chewing-gum à l'école.

2. Le travail:

- Je m'applique pour faire mon travail sérieusement et soigneusement.
- Je demande des explications au maître si je n'ai pas compris.
- J'apprends à travailler pour moi : je ne copie pas, je ne souffle pas.
- Je prends soin du matériel scolaire et du mobilier de l'école.
- Je pense à apporter toutes les affaires dont j'ai besoin.
- Je fais signer les cahiers quand le maître le demande.
- Je transmets les documents demandés à mes parents.
- J'apprends mes leçons à la maison et je fais tous les devoirs demandés.



C. Règlement concernant les récréations

- 1. Par respect, je fais preuve de bienveillance à l'égard de mes camarades et je respecte les consignes du surveillant, ainsi que son autorité :
 - Je garde un vocabulaire respectueux (pas d'insultes, pas de gros mots Mt 5:22).
 - Je cherche à ne pas fâcher, agacer, provoquer.
 - Je suis respectueux et encourageant (Ep 4:29).
 - Je joue sans tirer ni déchirer les vêtements des autres.
 - Je participe aux activités avec une attitude positive.

2. Je veux apporter la paix et pour cela :

- Je réponds avec calme et mesure face à mes camarades (Ph 4:5) et j'informe l'enseignant si je ne peux résoudre le problème.
- Je demande pardon, si je fais du mal, j'ai le courage de dire : "J'ai tort, s'il te plaît, pardonne-moi" (Ep 4:32).
- Je cherche à pardonner à celui qui vient me demander pardon et je ne garde pas rancune (Mt 18:21-22).

3. Mes jeux dans la cour :

- Je ne me bagarre pas, je n'apporte pas d'armes ni de jeux électroniques.
- Je n'apporte aucune littérature immorale ou malsaine, ni objet illicite ou dangereux.
- Je ne sors pas de matériel multimédia (de type portable, etc).
- Je n'exclus pas un enfant de mes jeux.

4. Pour ma sécurité à l'extérieur de l'école :

- Je respecte les limites du parc.
- Je respecte les lieux : j'évite de marcher dans les flaques d'eau, dans la boue, dans les plates-bandes et autour des arbustes.
- Je respecte les consignes du personnel encadrant.



D. Règlement concernant les locaux

Afin de garder le bâtiment propre et en ordre :

- Je mets mes pantoufles dès que j'arrive à l'école (préscolaire et primaires).
- Je range mes affaires (vêtements, cartable, chaussures, etc.).
- Dès que j'entre dans le bâtiment, je me déplace dans l'école calmement et sans bruit.
- Je veille à la propreté de l'école.
- Je jette mes papiers dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je tire la chasse d'eau, je ferme les robinets et j'éteins la lumière des WC.
- Je ne touche pas au matériel qui ne m'appartient pas.
- Je demande la permission à l'enseignant pour amener des objets personnels ou des animaux.

E. Règles de politesse

J'apprends à bien me comporter avec autrui :

- Je salue les gens que je rencontre.
- Je me montre courtois.
- Je remercie quand on me donne quelque chose.
- J'exprime mon refus en disant "non merci".
- Je demande en disant "s'il te (vous) plaît".
- Je réponds lorsqu'on me pose une question.
- Je n'interromps pas quelqu'un lorsqu'il parle.
- Je respecte les enseignants et je leur dis « bonjour » et « au revoir » et non « salut ».
- Je salue mon enseignant en début et en fin de journée.
- Je demande pour aller aux toilettes.

Pour les élèves de 7 P, 8 P et du CO :

- Je vouvoie les enseignants.
- Je me lève en début de cours.
- Je serre la main à mes professeurs en arrivant, à midi et en fin de journée.



F. Encouragements et avertissements

Chaque enseignant veillera à l'application de ce règlement dans un état d'esprit encourageant. En cas de non-respect, des sanctions seront appliquées avec l'objectif qu'elles soient efficaces (travail supplémentaire, retenue et, dans certains cas exceptionnels, renvoi temporaire). En cas de problèmes disciplinaires importants, les parents seront avertis.

La direction prendra alors avec eux les décisions adéquates concernant l'enfant. S'il n'y a pas de volonté de coopérer de la part des parents et/ou de l'élève, un renvoi définitif peut être envisagé.



Tarifs et autres frais Écolages et frais de matériel

L'École Chrétienne Timothée fait payer des frais d'écolage calculés au plus juste à charge des parents. Elle ne bénéficie d'aucune subvention de l'Etat.

Le coût mensuel de scolarité d'un élève du primaire à Genève se montant à environ CHF 1'250.- par mois, l'école ne fait aucun bénéfice et son fonctionnement nécessite des dons privés.

Nous encourageons vivement les parents dans le besoin à chercher des parrains dans leur entourage. En cas de nécessité, une demande de bourse peut être faite, via l'école, auprès de diverses fondations. Tout paiement ou don supplémentaire est le bienvenu.

L'écolage est dû sur 12 mois, de septembre à août inclus. Il est payable d'avance le 27 de chaque mois pour le mois suivant (exemple : payer le 27 août pour septembre), sur le CCP N° 16-264207-7 (IBAN 65 0900 0000 1626 4207 7) avec mention des nom et prénom de votre enfant + objet (écolage, contribution parentale). Nous vous demandons de payer en ligne ou de donner un ordre permanent à votre banque ou à la poste.

Tarifs d'écolage : Voir page 21 (primaire), page 22 (CO) et page 23 (PS).

Des rabais sont accordés en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'École Chrétienne Timothée par famille.

- Un paiement annuel pour l'achat de matériel scolaire est perçu par enfant. Il se monte à CHF 220.- pour les élèves du primaire et du préscolaire et à CHF 300.- pour les élèves du CO. Ce montant est à régler au plus tard le 30 juin qui précède la rentrée scolaire.
- En cas de départ en cours d'année ou de désistement de dernière minute en début d'année, les montants du mois courant, ainsi que des <u>trois mois suivants</u> restent dus, sauf en cas de force majeure (cf. contrat scolaire).



- Une somme supplémentaire pourra être demandée en cas de <u>retenue</u> de l'élève afin de dédommager l'enseignant mobilisé.
- En cas de perte ou de détérioration de matériel, son remplacement sera facturé.

Autres frais

Durant l'année scolaire, diverses activités peuvent être organisées par l'école ou par le corps enseignant. Une participation financière est alors demandée aux parents.

- T-shirt de l'ECT, tous les élèves, au prix de CHF 15.-, à renouveler durant la scolarité (possibilité de les emprunter pour des événements particuliers).
- Fête de l'Escalade, tous les élèves, participation à l'achat de la marmite pour la classe et aux compléments à la soupe (repas de midi) CHF 10.-.
- Journée sportive à Berne, 3 P à 11 CO, frais d'inscription et participation aux frais de transport environ CHF 60.-.
- Sorties piscine, patinoire ou à thème, frais de déplacement et billet d'entrée.
- Sorties de classe, camp : à voir avec les maîtres de classe.
- Voyage d'études, 11 CO, environ CHF 600.- payables en plusieurs fois. Parallèlement, des ventes de pâtisseries ou autres activités sont organisées par les élèves.
- Journées en commun avec d'autres écoles chrétiennes romandes (10CO 11CO).



Comme expliqué précédemment (p. 19), le coût mensuel de la scolarité d'un élève du primaire à Genève se monte à environ CHF 1'250.-. Il en résulte le barème suivant :

CLASSES DE REVENUS ET BARÈME <u>ÉCOLE PRIMAIRE</u> (en CHF)

(12 mois par an)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel	Écolage mensuel	Écolage mensuel
		1 ^{er} enfant	Rabais CHF 60	Rabais CHF 140
			2ème enfant	<u>dès le 3^{ème}</u> <u>enfant</u>
1.	160'001 et plus	1'270	1'210	1'130
2.	150'001 à 160'000	1'190	1'130	1'050
3.	140'001 à 150'000	1'110	1'050	970
4.	130'000 à 140'000	1'035	975	895
5.	120'001 à 130'000	965	905	825
6.	110'001 à 120'000	900	840	760
7.	100'001 à 110'000	840	780	700
8.	90'001 à 100'000	785	725	645
9.	80'001 à 90'000	735	675	595
10.	70'001 à 80'000	690	630	550
11.	70'000 et moins	650	590	510



CLASSES DE REVENUS ET BARÈME CYCLE D'ORIENTATION (en CHF)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel	Écolage mensuel	Écolage mensuel
	(illilite superieure)	mensuei	Rabais CHF	Rabais CHF
		<u>1^{er} enfant</u>	60	140
			<u>2ème enfant</u>	dès le 3 ^{ème}
				<u>enfant</u>
1.	160'001 et plus	1'360	1'300	1'220
2.	150'001 à 160'000	1'280	1'220	1'140
3.	140'001 à 150'000	1'200	1'140	1'060.
4.	130'000 à 140'000	1'125	1'065	985
5.	120'001 à 130'000	1'055	995	915
6.	110'001 à 120'000	990	930	850
7.	100'001 à 110'000	930	870	790
8.	90'001 à 100'000	875	815	735
9.	80'001 à 90'000	825	765	685
10.	70'001 à 80'000	780	720	640
11.	70'000 et moins	740	680	600

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

1) Tous les enfants sont à l'école primaire		2) Le 1 ^{er} enfant est au CO		
1 ^{er} enfant 840 1 ^{er} enfa		1 ^{er} enfant	930	
2 ^{ème} enfant	780	2 ^{ème} enfant	780	
3 ^{ème} enfant	700	3ème enfant	700	
Total mensuel	2'320	Total mensuel	2'410	

^{*} Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire, ...). Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage. L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



CLASSES DE REVENUS ET BARÈME PRESCOLAIRE (en CHF)

	*Revenus nets (limite supérieure)	Écolage mensuel <u>1^{er} enfant</u>	Écolage mensuel Rabais CHF 40 2 ^{ème} enfant	Écolage mensuel Rabais CHF 90 dès le 3 ^{ème}
1.	160'001 et plus	760	720	<u>enfant</u> 670
2.	150'001 à 160'000	715	675	625
3.	140'001 à 150'000	665	625	575
4.	130'000 à 140'000	620	580	530
5.	120'001 à 130'000	580	540	490
6.	110'001 à 120'000	540	500	450
7.	100'001 à 110'000	505	465	415
8.	90'001 à 100'000	470	430	380
9.	80'001 à 90'000	440	400	350
10.	70'001 à 80'000	415	375	325
11.	70'000 et moins	390	350	300

Exemples pour une famille de trois enfants, revenus de la catégorie 7. :

Exemple 1			Exemple 2		
1 ^{er} enfant	840	primaire	1 ^{er} enfant	930	CO
2 ^{ème} enfant	780	primaire	2 ^{ème} enfant	780	primaire
3 ^{ème} enfant	415	préscolaire	3 ^{ème} enfant	415	PS
Total mensuel	2'035		Total mensuel	2′125	

^{*} Revenus nets des deux conjoints, y compris les allocations familiales, éventuellement autres rentes (pension alimentaire, ...). Joindre la dernière déclaration d'impôts de tous les revenus du ménage. L'école s'engage à traiter ces documents en toute confidentialité.



Remarques:

- 1. Tout changement important de la situation financière d'une famille, même en cours d'année, devra être signalé et fera l'objet d'un réajustement de l'écolage aussi bien dans le sens négatif que positif.
- 2. En cas de difficulté justifiée, se rapprocher de la direction (voir coordonnées p. 4).
- 3. En cas de non-paiement régulier des écolages mensuels et si aucun arrangement ne peut être raisonnablement négocié, l'école se réserve le droit de ne pas poursuivre l'instruction de l'élève et de recourir, le cas échéant, à l'office des poursuites.



Marche à suivre pour une inscription

- 1. Prendre connaissance du dossier de présentation
- 2. Prendre rendez-vous afin de rencontrer la Direction
- 3. Possibilité de stage et éventuellement tests à passer
- 4. Évaluation de la demande par le Comité scolaire pour sa validation. Celui-ci se réserve le droit de ne pas justifier sa décision
- 5. Lorsque la demande est validée, compléter le dossier d'inscription et convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'admission
- 6. Payer les frais de matériel (validation de l'inscription)

Nous vous remercions de votre intérêt et nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.